



A l'appel du Front patriotique pour la défense de la république (FPDR), une coalition dont la principale composante est le Parti démocratique sénégalais (PDS), dirigé par l'ex-président Abdoulaye Wade (2000-2012), de nombreux militants sont descendus dans les rues de Dakar pour crier leur ras-le-bol de ce qu'ils considèrent comme étant « des restrictions aux libertés » et au-delà « des violations des droits des partis politiques de l'opposition au Sénégal et des citoyens en général ».

Si dans la Constitution du Sénégal, l'expression des libertés fondamentales est reconnue comme dans toutes les démocraties du monde, il reste que la liberté que revendique l'opposition, repose sur des bases juridiques claires et applicables à tous les citoyens, fussent-ils des anciens chefs d'Etat. La manifestation n'ayant pas été autorisée par l'autorité sénégalaise, l'opposition aurait dû entendre raison, surtout quand on sait que le PDS de Me Abdoulaye Wade a eu à diriger le Sénégal, une décennie durant. Ce faisant, il est bien placé pour savoir que toute forme de violation de l'ordre public est passible de sanction par l'autorité.

Malheureusement, le PDS qui connaît bien la législation en la matière, a décidé de violer la loi, installant ainsi des troubles à l'ordre public. On comprend d'ailleurs difficilement la conduite de l'ex-président qui est un homme de droit, un ancien président et surtout un octogénaire censé savoir raison garder. On l'a vu, bravant les barrières policières, comme signe d'héroïsme. L'ancien chanteur du Sopi n'avait-il pas mieux à faire ? Quand on estime qu'une décision est arbitraire, il existe d'autres voies de recours, et Me Wade le sait bel et bien.

Abdoulaye Wade doit laisser la Justice travailler

En vérité, Abdoulaye Wade veut utiliser la rue pour parvenir à ses fins, à savoir obtenir

l'élargissement de son rejeton accusé d'enrichissement illicite.

A ce sujet d'ailleurs, plusieurs manifestants réclamaient la libération de l'ancien ministre du ciel et de la terre, en détention préventive depuis avril 2013 et jugé depuis juillet 2014. Comment comprendre qu'un homme de droit comme Me Abdoulaye Wade, utilise la rue au lieu du droit pour se faire entendre ? L'ancien président sénégalais doit comprendre qu'il ne peut pas obtenir par la rue ce que la Justice de son pays a jusque-là refusé à son fils : sa libération. Abdoulaye Wade doit laisser la Justice travailler, quitte à ce qu'au terme du procès, s'il n'est pas satisfait du verdict, il puisse faire appel s'il estime que le droit n'a pas été dit. Cela dit, Me Wade a fait part de son souhait de dialoguer avec l'actuel pouvoir sénégalais. « Je suis disposé à dialoguer, mais pour qu'il y ait dialogue, il faut au moins deux interlocuteurs. J'ai toujours été pour le dialogue, je vais amener Macky Sall à discuter avec nous, pour ensemble voir comment mener la gestion du pays ». Le président Macky Sall lui prêtera-t-il une oreille attentive ? Dans sa position de chef d'Etat d'une République, censé donc ne pas s'ingérer dans les affaires de justice, peut-il et acceptera-t-il de voler au secours de Me Wade ? C'est là, toute la question.

Ben Issa TRAORE
Le Pays